

## La réserve militaire en France, au carrefour de la société civile et des forces armées

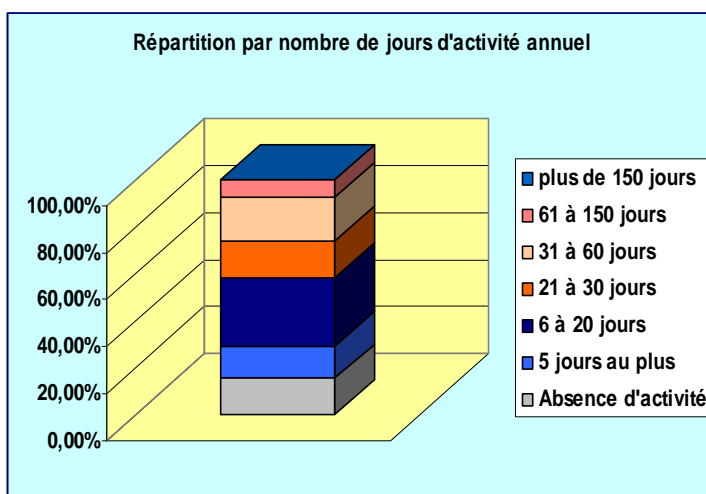
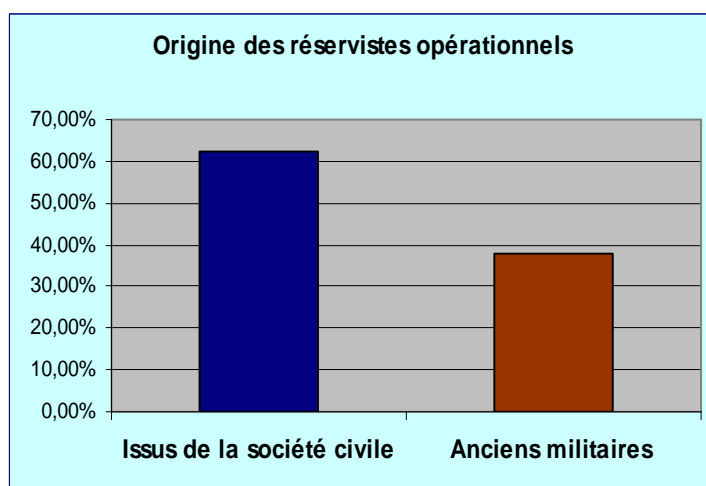
Organisée par les lois de 1999 et 2006, la réserve militaire est en France composée exclusivement de volontaires, hommes et femmes, accomplissant différentes missions, en grande majorité sur le territoire national, et participant à l'entretien du lien entre les armées et la société civile. Elle comporte deux composantes:

- la **réserve opérationnelle** renforce de façon significative les capacités des forces armées en accomplissant des missions purement militaires,
- la **réserve citoyenne** permet à ceux qui le souhaitent de participer à l'effort de défense du pays, au sens le plus large; c'est une force de rayonnement.

### Réserviste opérationnel: un choix personnel utile.

Choisir de rejoindre la réserve opérationnelle, c'est à la fois décider à la fois de participer sur le terrain à la défense du pays et de ses valeurs, et s'enrichir par d'autres expériences que celles offertes par la vie civile, lycéenne, universitaire ou professionnelle. C'est aujourd'hui le choix des 57.187<sup>1</sup> jeunes garçons et filles composant les unités de réserve intégrées aux formations militaires professionnelles, toutes armées confondues. Ils sont en majorité issus de la société civile.

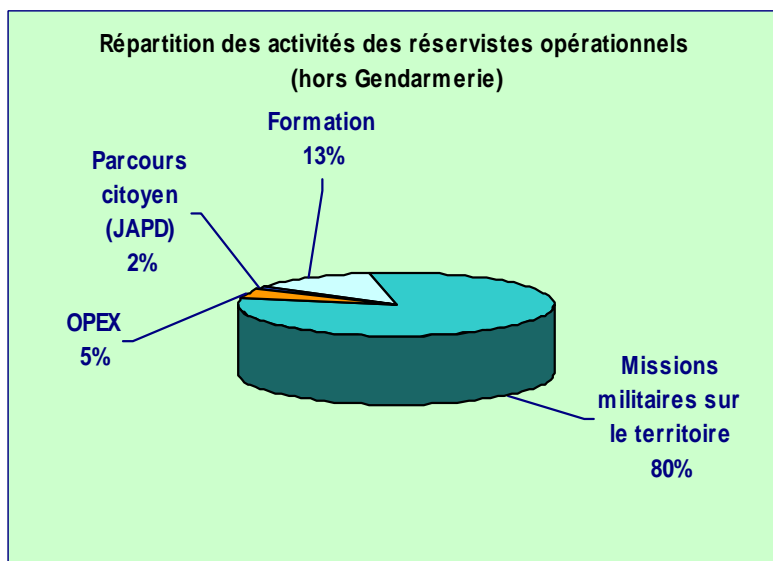
En moyenne, chacun d'eux connaît 22 jours d'activité par an, fournissant ainsi une ressource de plus de 1.300.000 journées de travail, équivalant à plusieurs régiments supplémentaires. Plus des trois quarts de l'activité d'un réserviste s'effectue sur le terrain, en exercice ou en mission réelle. Le dernier quart est représenté par des activités diverses, formation initiale et continue en majorité, mais aussi participation à certaines activités non directement militaires, telle l'organisation et le déroulement des JAPD.



<sup>1</sup> Tous les chiffres cités sont extraits du Rapport d'évaluation de la réserve militaire, remis tous les ans au Parlement autour de l'été suivant pour l'année précédente, et qui peut être consulté dès parution sur le site <http://www.defense.gouv.fr/reserves>. Les données 2012 ne sont donc pas connus au moment de la rédaction de cet article.

Equipée, formée et entraînée à l'identique de leurs camarades d'active, les militaires de réserve effectuent strictement les mêmes missions, à niveau de formation et d'entraînement égal.

Leurs activités sont, de façon générale, totalement méconnues de la population: ce militaire attentif en mission Vigipirate que l'on croise tous les jours dans les grandes villes, le chauffeur de ce camion que l'on double, cet officier que l'on voit, ce responsable d'un état-major de crise qui coordonne sur le terrain ou dans son bureau la lutte contre un incendie de forêt ou les secours apportés à la suite d'une catastrophe naturelle ou écologique, s'agit-il d'un militaire d'active ou de réserve? Il est désormais impossible de les distinguer.



La première caractéristique des réservistes opérationnels est ainsi d'être "invisibles". Un vrai paradoxe lorsque cette caractéristique est rapprochée de l'importance de l'emploi qui en est fait, démontré par les chiffres ci-dessus.

### Devenir réserviste opérationnel.

L'engagement dans la réserve s'effectue sous la forme d'un contrat, l'engagement à servir dans la réserve (ESR), fixant les obligations et droits réciproques et précisant le nombre de jours d'activité annuelle défini d'un commun accord entre le volontaire et la formation d'emploi. Ce nombre de jours est fixé par la loi entre 5 et 60, et peut être porté exceptionnellement jusqu'à 210 jours.

L'ESR est ouvert à tous ceux qui satisfont aux conditions suivantes:

- être de nationalité française,
- âgé(e) de 17 ans au moins,
- en règle avec les obligations du service national (JAPD accomplie pour ceux nés après le 31 décembre 1979),
- ne pas avoir été condamné à la perte des droits civiques, à l'interdiction d'exercer un emploi public, à une peine criminelle, à la destitution ou à la perte du grade,
- posséder les aptitudes physiques nécessaires, systématiquement évaluées par un médecin militaire au cours du processus de recrutement.

Chacun choisit librement l'armée dans laquelle il souhaite servir, terre, air ou mer. De très nombreux réservistes s'engagent également dans la gendarmerie.

De façon pragmatique, il existe deux filières pour s'engager dans la réserve opérationnelle: soit se rendre dans un Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA), qui traitent aussi bien des engagements dans la réserve que dans l'active, soit contacter directement le régiment ou la formation la plus proche de son domicile.

Effectuer une préparation militaire supérieure (PMS) peut être une bonne option préalable, en permettant de découvrir de l'intérieur le monde militaire sans pour autant s'engager formellement, et en raccourcissant le temps de formation initiale... si l'expérience a plu! Les

PMS sont accessibles partout en France par l'intermédiaire des CIRFA et prennent généralement la forme d'une période bloquée de 15 jours à 3 semaines pendant les vacances scolaires d'été.

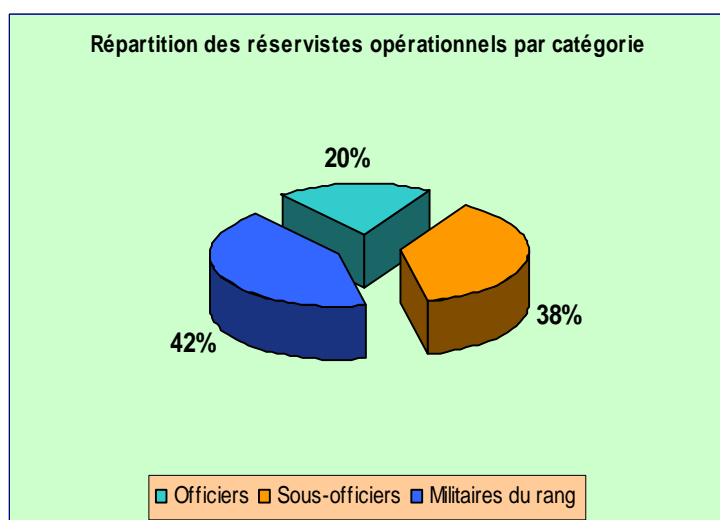
### Formation, cursus et diplômes civils exigés.

Une fois souscrit son ESR, généralement pour un an la première fois, le tout nouveau militaire de réserve est recruté comme militaire du rang, ou caporal s'il a accompli une PMS. Il entame alors un processus de formation initiale au sein d'un régiment puis, selon son ambition, sa disponibilité et son niveau d'études, suit différentes formations complémentaires, sous forme de stages bloqués d'une à deux semaines, pour franchir successivement tous les grades de sous-officier, puis d'officier. Ce cursus théorique et, surtout, pratique et concret, permet à tous de devenir sous-officier en un à deux ans, puis officier, là encore en un à deux ans.

Mené en parallèle avec les missions dévolues à l'unité dans laquelle le réserviste est affectée, ce cursus suppose le renouvellement régulier de l'ESR initial, pour des durées de un à cinq ans librement choisies par l'intéressé(e). Femme ou homme, les possibilités, grades ouverts, emploi, formation (et rémunération!) sont identiques. A noter que les femmes représentent 18% des réservistes opérationnels, pourcentage légèrement supérieur à celui de l'active.

Aucun diplôme ne conditionne l'engagement en tant que militaire du rang. Le baccalauréat conditionne l'accès aux grades de sous-officiers, pour lesquels un niveau Bac + 2 est souhaitable. Le niveau Bac + 3 est requis pour devenir officier.

### Carrière.



Les réservistes opérationnels se voient offrir une carrière identique à celles des militaires d'active, sous les mêmes conditions de formation, initiale et continue, et d'avancement, pour tous les grades sauf ceux d'officiers généraux. Les limites d'âge par grade sont celles de l'active, majorées de 5 ans, soit, à titre d'exemple, 50 ans pour un militaire du rang et 62 ans pour un colonel. Tout comme leurs camarades d'active, les réservistes sont propriétaires de leur grade.

### Grades et métiers.

Au coeur de l'action, le militaire du rang agit en binôme pour effectuer ses missions de sécurité et de défense du territoire national. Armé d'un fusil d'assaut FAMAS, il peut aussi être spécialiste: tireur d'élite, conducteur poids-lourd, opérateur radio...

Il acquiert rapidement le sens des responsabilités et du commandement en devenant caporal puis caporal-chef, chargé de diriger une équipe de 4 hommes.

Le sergent, premier grade de sous-officier, reçoit sa formation initiale à l'école de Saint-Maixent, comme ses camarades d'active. Il a la responsabilité d'un groupe de combat de 9 soldats qu'il doit former et diriger sur le terrain. Il peut aussi être spécialisé dans une tâche

technique définie. A ses fonctions de meneur d'homme s'ajoute un rôle de gestion et de suivi du matériel. Le sous-officier exerce un métier d'action et tient un rôle central au coeur du dispositif militaire.

Le sous-lieutenant, premier grade d'officier, est formé à Coëtquidan. A l'issue, il se voit généralement confier un poste d'adjoint, puis de chef d'une section de 30 soldats. En contact direct avec l'action sur le terrain, responsable du bon accomplissement de la mission confiée, il commande et supervise l'action des groupes de combat. Proche de ses soldats et sous-officiers, le sous-lieutenant, puis lieutenant, relève du capitaine commandant l'unité de réserve, qu'il pourra devenir à son tour. En suivant une formation spécialisée, il peut ensuite accéder aux grades d'officier supérieur (commandant à colonel), et exercer alors des responsabilités significatives en état-major.

Enfin, des carrières de spécialistes experts sont ouvertes aux officiers et sous-officiers: langues, informatique, électronique, logistique, par exemple.

### **Rémunération.**

Tout réserviste opérationnel reçoit un salaire, appelé "solde", pour chacun de ses jours d'activité. Le montant de la solde journalière varie selon le grade, de 54 euros net pour un militaire du rang jusqu'à plus de 120 euros pour un colonel.

### **Statut et relations avec l'employeur civil.**

Les réservistes opérationnels sous ESR ont la qualité de militaire et sont à ce titre soumis au règlement de discipline générale.

Ses droits, comme ceux de l'employeur, sont garantis par la loi, qui porte une attention particulière à ce que ses activités opérationnelles ne puissent porter préjudice à la vie professionnelle et sociale du réserviste.

Outre leur rémunération, les réservistes opérationnels sont couverts par une protection sociale et assurés du maintien dans leur emploi civil à l'issue de leurs activités militaires. Les périodes d'activité militaires préservent les droits sociaux dans l'entreprise (avancement, primes, congés, prestations sociales). Le réserviste bénéficie d'une autorisation d'absence de 5 jours ouvré par an, au titre de ses activités militaires, au delà desquels l'employeur doit donner son accord.

Pendant son activité dans la réserve, le personnel de réserve est maintenu dans le régime de la Sécurité sociale qu'il détient dans le civil. Il bénéficie toutefois des soins gratuits militaires et des mesures prévues par le Code des pensions militaires d'invalidité en présence d'accident survenu lors de ses activités militaires.

### **Le réserviste citoyen, un acteur du lien entre la société civile et les forces armées.**

Civil soutenant les forces armées et la défense du pays, le réserviste citoyen appartient également à la réserve militaire, sans effectuer toutefois de mission opérationnelle. Les 2.660 réservistes citoyens, issus directement de la société civile pour plus de 80% d'entre eux, sans aucune expérience militaire pour la moitié d'entre eux, participent à l'entretien de l'esprit de défense et contribuent activement à l'ancrage du lien entre les composantes civiles et militaires de la Nation.

Il s'agit généralement de femmes et d'hommes qui se tiennent sur le devant de la société, professeurs, journalistes, cadres ou responsables de haut niveau. Agréés auprès d'une autorité militaire territoriale de haut rang (Gouverneur militaire, par exemple), du chef d'une base de défense ou d'un régiment, ils exercent des activités variées, toutes bénévoles: partenariat avec les administrations et entreprises, devoir de mémoire, contribution à

l'information sur les forces armées, active et réserve, participation au recrutement et aide à la reconversion des militaires d'active.

Les réservistes citoyens bénéficient d'un grade d'assimilation pour le temps de leur agrément.

Devenir réserviste citoyen suppose une démarche volontaire auprès d'une autorité militaire, à laquelle l'on transmet un dossier de candidature, classiquement composé d'une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae.

Sources:

Rapport d'évaluation de la réserve militaire pour 2011,  
site internet de la réserve militaire (<http://www.defense.gouv.fr/reserves>),  
documentation du conseil supérieur de la réserve militaire.